



Fiche d'information

Programme de financement
des participants



Programme de financement des participants

Aperçu

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a établi un Programme de financement des participants au début de 2011. Les membres du public, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées peuvent déposer une demande de financement en vue d'appuyer leur participation au processus d'application de la réglementation de la CCSN.

Pourquoi a-t-on créé le PFP?

La CCSN a toujours accordé de l'importance à la contribution du public à ses processus d'application de la réglementation. Le PFP complétera donc les moyens disponibles de participation du public en offrant une aide financière aux personnes admissibles qui en font la demande dans le but :

- d'améliorer la participation des Autochtones, du public et des parties intéressées au processus de la CCSN en matière d'évaluation environnementale (EE) et d'activités d'autorisation de permis
- d'aider les parties intéressées à présenter à la Commission de précieux renseignements dans le cadre d'interventions éclairées et portant sur un thème donné, liées aux EE et aux activités d'autorisation de permis.

En outre, par le passé des intervenants ont demandé ce type d'aide financière.

Admissibilité

L'aide financière aux participants de la CCSN peut être mise à la disposition des parties intéressées, des membres du public et des groupes autochtones admissibles afin qu'ils participent aux aspects des évaluations environnementales (EE) et des activités d'autorisation concernant les grandes installations nucléaires. L'aide financière peut également être offerte pour d'autres audiences de la CCSN qui présentent un intérêt significatif pour les Autochtones, le public ou d'autres parties intéressées.

Faits en bref

- Le Programme de financement des participants (PFP) a pour but d'améliorer la participation des parties intéressées aux processus d'application de la réglementation de la CCSN.
- L'aide financière est offerte pour la participation aux aspects des évaluations environnementales (EE) et des activités d'autorisation concernant les grandes installations nucléaires.
- L'aide financière est limitée et a pour but de couvrir certaines dépenses admissibles seulement, jugées recevables par le Comité indépendant d'examen de l'aide financière.
- On encourage les groupes et les personnes qui souhaitent obtenir une aide financière pour des activités similaires à travailler ensemble sur leurs propositions, dans la mesure du possible.
- N'importe qui peut demander à intervenir lors d'une audience publique de la CCSN, mais seules certaines personnes admissibles recevront de l'aide financière dans le cadre du PFP.



Les demandes de financement des personnes admissibles au PFP seront prises en compte si les demandeurs peuvent démontrer que leur proposition apportera des informations à valeur ajoutée aux audiences de la CCSN. Les informations à valeur ajoutée signifient des renseignements nouveaux, distincts et précieux qui contribuent à une meilleure compréhension des effets prévus d'un projet.

Montants de l'aide financière

- L'enveloppe budgétaire totale pour le PFP est de 1,1 million de dollars par exercice, de 2011 à 2014-2015.
- Le montant maximal de l'aide financière destinée à un projet précis pourrait atteindre 250 000 \$, avec la possibilité d'augmenter ce montant.

L'aide financière s'applique à quels types de frais?

L'aide financière aux participants vise uniquement certains honoraires professionnels, frais de déplacement et autres dépenses jugés raisonnables par un comité indépendant d'examen de l'aide financière. Elle n'a pas pour objet de rembourser les participants tous les frais de participation aux processus d'application de la réglementation de la CCSN.

Pour plus de renseignements :

Envoyez un courriel à pfp@cnsc-ccsn.gc.ca ou visitez www.suretenucleaire.gc.ca.

La CCSN régleme l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

suretenucleaire.gc.ca